

2019

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS



PÉRIODES

1^{er} AVRIL > 31 OCTOBRE1^{er} NOVEMBRE > 31 MARS

CAVALAIRE SUR MER	2 ^e et 4 ^e Lundis	
COGOLIN	1 ^{er} et 3 ^e Mardis	
GASSIN	Toute l'année	1 ^{er} et 3 ^e Mercredis
GRIMAUD	2 ^e et 4 ^e Mercredis	
LA CROIX VALMER	1 ^{er} et 3 ^e Lundis	
LA GARDE FREINET	2 ^e et 4 ^e Mardis	2 ^e Mardi
LA MOLE	2 ^e et 4 ^e Jeudis	2 ^e Jeudi
LE PLAN DE LA TOUR	2 ^e et 4 ^e Mardis	2 ^e Mardi
RAMATUELLE	2 ^e et 4 ^e Vendredis	2 ^e Vendredi
RAYOL CANADEL	2 ^e et 4 ^e Jeudis	2 ^e Jeudi
SAINT-TROPEZ	Tous les lundis matins	
SAINTE MAXIME	Toute l'année	1 ^{er} et 3 ^e Jeudis et Vendredis

Jour férié : collecte décalée au lendemain. Possibilité d'extension de la collecte au lendemain selon besoins.

Inscription par téléphone

ALLO ENCOMBRANTS

N°Vert 0 800 732 122

Appel gratuit depuis un poste fixe
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Inscription au plus tard à
16 h, la veille de la collecte

Directement en ligne,
en remplissant le formulaire de demande « RDV Encombrants »

mesdechets-golfe.com

ENCOMBRANTS

MODE D'EMPLOI

SERVICE RÉSERVÉ
AUX PARTICULIERS

ALLO ENCOMBRANTS

N°Vert 0 800 732 122

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ou

mesdechets-golfe.com

12 communes s'engagent
pour un territoire durable

CAVALAIRE-SUR-MER ■ COGOLIN ■ GASSIN ■ GRIMAUD ■ LA CROIX-VALMER ■ LA GARDE-FREINET ■ LA MOLE
LE PLAN-DE-LA-TOUR ■ RAMATUELLE ■ RAYOL-CANADEL-SUR-MER ■ SAINT-TROPEZ ■ SAINTE-MAXIME
www.cc-golfedesainttropez.fr

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

SUIVEZ LE MODE D'EMPLOI

SERVICE GRATUIT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS
SUR INSCRIPTION OBLIGATOIRE

1 Je vérifie la nature des encombrants

Objets refusés

- Déchets issus d'une activité professionnelle
- Déchets dangereux, matières chimiques inflammables ou explosives (acide, solvant, produits phytosanitaires, ...)
- Vitres, miroirs, pare-brise
- Déchets verts, piles et batteries, huile de vidange, ordures ménagères
- Pneus, amiante
- Gravats, déchets de chantiers
- Déchets explosifs : bouteilles de gaz, cuves à fuel
- Déchets mal conditionnés susceptibles de souiller la voie publique, les personnes et les matériels de collecte

La réglementation en vigueur impose aux distributeurs et aux vendeurs d'équipements : pneumatiques, équipement électriques et électroniques, de reprendre votre ancien matériel (avec l'emballage) en échange de l'achat d'un produit. C'est la reprise 1 pour 1.

2 Je trie mes encombrants

Objets acceptés et triés par catégorie

- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (si anciens et non repris par un vendeur)
- Ferraille
- Bois
- Mobilier usagé, matelas, sommiers, moquette, cartons et gros emballages (si non repris par un vendeur), déchets de petits travaux de bricolage

MAXI :
1 m³ par enlèvement et par logement

3 Je prends rendez-vous

Précisez le volume approximatif et la nature du matériel à collecter.

Votre demande est prise en compte, vos encombrants seront enlevés devant votre habitation, lors de la prochaine collecte, en bordure de voie publique.

CONSEIL

Les encombrants sont des objets à usage domestique et individuel.

Leur dépôt sur le trottoir ne doit pas gêner la circulation des piétons, poussettes et Personnes à Mobilité Réduite.

Les encombrants ne doivent pas présenter un danger lors de leur manipulation par les agents de collecte.

4 Je sors mes encombrants

Les encombrants ménagers doivent être impérativement déposés la veille au soir du jour de collecte, en bordure du trottoir le plus proche du domicile. Ils restent sous la responsabilité du déposant jusqu'à leur enlèvement par l'opérateur de la collecte. Ne pas déposer à proximité des points de collecte.

Aucune prestation de "déménagement" ne peut être effectuée.

Aucun encombrant ne devra être sorti sans inscription préalable, sous peine d'amende.

Article R.632-1 du Code Pénal

DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE

AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Vous pouvez déposer vous-mêmes vos encombrants dans l'une des 11 déchèteries du Golfe de Saint-Tropez.

CONTACTS

Particuliers

CAVALAIRE-SUR-MER

04 94 64 63 25

COGOLIN

06 46 59 26 13

GRIMAUD

06 62 98 58 76

LA CROIX-VALMER

04 94 79 69 59

LA GARDE-FREINET

06 11 91 59 03

LA MOLE

04 94 54 76 89

LE PLAN-DE-LA-TOUR

07 77 70 36 86

RAMATUELLE

06 14 03 33 89

RAYOL-CANADEL-SUR-MER

06 46 60 68 65

SAINTE-MAXIME

06 60 35 96 75

SAINT-TROPEZ

07 78 57 01 51

Professionnels

CAVALAIRE-SUR-MER

04 94 64 63 25

GRIMAUD

06 62 98 58 76

RAMATUELLE

06 14 03 33 89

SAINTE-MAXIME

06 60 35 96 75

ATTENTION

Les types de déchets pris en charge varient selon les déchèteries.
Renseignez-vous avant tout déplacement au 04 94 96 06 68.



DÉCHETS ENCOMBRANTS



MOBILIER



MÉTAUX



BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



AMPOULES



DEEE



PILES ET ACCUMULATEURS



CARTONS



VERRES



BATTERIES



HUILES DE VIDANGE



PNEUMATIQUES



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)



CARTOUCHES D'ENCRE



BOUTEILLES DE GAZ



EXTINCTEURS



RADIO AV. 2000



HUILES DE FRITURES



TEXTILES